



## Lapeyre : nouveau clash sur la reprise par Mutares

Le Collectif Lapeyre accuse le fonds allemand Mutares de vouloir vendre le groupe de menuiserie à la découpe en 2024-2025, ce que le repreneur pressenti dément. L'information-consultation doit s'achever vers le 20 janvier mais vient de donner lieu à quatre saisines du juge. La vente de Lapeyre par **Saint-Gobain** au fonds allemand Mutares, spécialiste des redressements, se fait dans la douleur. L'information-consultation des comités sociaux et économiques (CSE) du groupe de menuiserie sur le projet de cession a donné lieu vendredi à un nouveau communiqué du Collectif Lapeyre, dont le projet de reprise avait été écarté, pour dénoncer le plan de redressement présenté.

Outre 733 suppressions d'emplois sur 3.400 salariés actuellement, « à la fin de l'année 2023, 238 millions d'euros de cash auront été consommés sur les 243 millions laissés en caisse [par **Saint-Gobain**, NDLR] », écrit le Collectif en accusant : « La réalité est qu'il n'y aura plus d'argent dans la caisse en 2023 et que l'ensemble du groupe sera placé en redressement judiciaire. [...] Lorsque nous interrogeons Mutares sur 2024 et 2025, ils répondent que nous serons vendus ».

Demande de délai

Mutares aurait fait ces déclarations dans le cadre de réunions des CSE selon Jérôme Brière (CGT), représentant du collectif des salariés Lapeyre. Interrogé, Mutares dément. « Le rachat de Lapeyre est un investissement à long terme, comme il a été dit de manière régulière. Aucune date de revente du groupe Lapeyre n'a été annoncée ou mentionnée en CSE ou en d'autres occasions », assure Philip Szlang, président de Mutares France.

La confrontation se déroule également sur le terrain juridique. Les CSE du siège (Lapeyre Services) et de trois usines (Poreaux, Azur Production et Giraud, les deux dernières devant fermer fin 2022 dans le plan de reprise) ont saisi le juge en urgence pour « obtenir les documents et informations nécessaires à la remise d'un avis éclairé sur le projet de cession », notamment le contrat de cession, ainsi que les offres et business plan des candidats non retenus (Verdoso et Cevital), afin de tenter de les réintroduire dans le jeu.

« Les audiences sont prévues en janvier et, pour la plus tardive, le 25 février », précise l'avocat des CSE, maître Aline Chanu, du cabinet Lepany. L'information-consultation des CSE doit s'achever vers le 20 janvier et la cession être alors finalisée. Les actions en justice en cours ne sont pas suspensives, mais « les CSE demandent la prolongation des délais, précise l'avocate, et que **Saint-Gobain** attende le prononcé des jugements pour finaliser la cession ».